

Plan national canicule - Recensement des personnes isolées

Le Plan national canicule est activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre. Ce dispositif a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion en portant une attention particulière aux personnes isolées de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap.



Au niveau local, la gestion du plan national canicule est confiée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes de plus de 18 ans en situation de handicap sont invitées à se faire recenser auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Carrières-sur-Seine :

- en remplissant le [formulaire en ligne ici](#)
- ou en téléchargeant le [Formulaire de recensement au plan national canicule 2023](#) et en le retournant au CCAS :
 - par mail : ccas@carrieres-sur-seine.fr
 - par courrier : CCAS de Carrières-sur-Seine, 1 rue Victor-Hugo - 78420 Carrières-sur-Seine
- ou en vous rendant au CCAS : en Mairie, 24 rue Gabriel-Péri - Tél. 01 30 86 89 48.

À la suite de votre recensement et en cas de déclenchement par la préfecture de l'alerte canicule (vigilance orange/niveau 3), un agent du CCAS prendra contact avec vous pour s'assurer que vous n'êtes pas en difficulté et pour vous proposer une aide adaptée.

Le CCAS peut alors veiller à votre santé et votre bien-être en vous appelant régulièrement durant les périodes de canicule.

Fortes chaleurs, canicules : des recommandations pour tous

Vigilance verte/niveau 1 - veille saisonnière

Depuis 2018, du 1er juin au 15 septembre de chaque année, il correspond à la vigilance canicule verte de Météo-France. En cas de chaleur tardive, la veille saisonnière pourra être prolongée après le 15 septembre.

Vigilance jaune/niveau 2 - avertissement chaleur

Correspondant à la vigilance jaune canicule de Météo-France, il s'agit d'une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau supérieur et de renforcer des actions de communication locales et ciblées, en particulier la veille de week-end et de jour férié.

Vigilance orange/niveau 3 - alerte canicule

Il peut être déclenché par les préfets en cas de vigilance orange. Cette décision prend en compte la situation locale (niveau de pollution, autres facteurs, comme les grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences régionales de santé.

Vigilance rouge/niveau 4 - mobilisation maximale

Le niveau 4 correspond à la vigilance rouge de Météo-France et concerne les canicules avérées exceptionnelles, très intenses et durables, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

Documents

[Formulaire de recensement Plan national canicule 2024](#)

[Guide de prévention en période de canicule](#)

Liens utiles

[Le Plan canicule en Île-de-France](#)

[Les recommandations du Ministère de la Santé en cas de fortes chaleurs](#)

[Les conseils de Santé Publique France en cas de fortes chaleurs](#)

[Météo France](#)

Contact

CCAS

24 rue Gabriel-Péri

01 30 86 89 48

ccas@carrieres-sur-seine.fr